

FORMATION AISANCE AQUATIQUE



Du lundi 13 au vendredi 17 septembre 2024

Piscine de LA CHARITE





OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

La formation Aisance Aquatique est à destination des entraîneurs, Maître-nageur, CPD, CPC, Professeurs des écoles ayant des enfants de 4 à 6 ans dans le temps scolaire et extra-scolaires.

Une expérience en pédagogie et apprentissage dans le milieu aquatique est souhaitable mais pas obligatoire. Tous publics à partir de 18 ans

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives des Brevet fédéraux et du MSN. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi). Une attestation de formation est délivrée à issu

METIER VISE

Cette formation ne donne pas droit à un diplôme RNCP mais à une compétence d'enseignement de la méthode de l'Aisance Aquatique pour les enfants de 4 à 6 ans tout en respectant la démarche demandée par le Ministère de l'Education Natation et le Ministère des Sports soit :

- Apprentissage massé
- En eau profonde
- Sans matériel de flottaison

MODALITE D'ACCES

- Préinscription par le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation ou à défaut contacter par téléphone le 03.80.52.46.33 ou par mail au erfan@natationbfc.fr pour tout information.
- Les candidats devront s'inscrire avec le lien ci-joint : <https://ffn75.ymag.cloud/index.php/preinscription/> dans la rubrique Formation Continue de Cadres Natation Course (site ERFAN BFC-PRINCIPAL)
- Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.
- Vous aurez jusqu'à 15 jours avant le début de la formation

PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Carte d'identité
- Avoir un certificat médical à jour
- Document de la Licence FFN (Bourgogne-Franche-Comté) pour les personnes la possédant

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation continue de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation. Pour être considéré recevable, le dossier devra être complété complet avec toutes les pièces demandées.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation s'articulera autour d'échanges avec les différents intervenants et des séances de pédagogie théorique et pratique avec les enfants.

- Faire le lien entre la méthode et les enfants en termes de moyens, organisation, et adaptation de pratique
- S'interroger sur sa pratique, alimenter sa réflexion, s'ouvrir à des logiques différentes
- Observation et pratique dans des séances
- Tendre vers le 100% de réussite au test Aisance Aquatique

INTERVENANTS

- Interventions des Instructeurs Aisance Aquatiques
Jacques DUNAM
Benoit DANJOUX

Les principaux temps forts

- Séances d'échanges avec les pédagogues instructeurs
- Séance pratique avec les enfants
- Analyses de la séance
- Proposition d'adaptation

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne Franche Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
13/05 au 17/05 2024	5 jours	Le 30/04/2024

Le volume horaire est de 30 heures. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique.

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Lundi 13 mai 2024	8h30-12h et 14h-17h
Mardi 14 mai 2024	8h30-12h et 14h-17h
Mercredi 15 mai 2024	8h30-12h et 14h-17h
Jeudi 16 mai 2024	8h30-12h et 14h-17h
Vendredi 17 mai 2024	8h30-12h et 14h-17h

PLANNING

	LUNDI 13/05		MARDI 14/05		MERCREDI 15/05		JEUDI 16/05		VENDREDI 16/05	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
08:30										
08:45										
09:00	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance
09:15										
09:30	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention
09:45										
10:00	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention
10:15										
10:30					Apport théorique					
10:45										
11:00	change	bilan séance	change	bilan séance	change	bilan séance	change	bilan séance	change	bilan séance
11:15										
11:30										
11:45										
12:00										
12:15										
13:30	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance	arrivée+ change	explicatif de la séance
13:45										
14:00	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention	Classe 1	Temps d'intervention
14:15										
14:30	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention	Classe 2	Temps d'intervention
14:45										
15:00										
15:15										
15:30	change	bilan séance	change	bilan séance	change	bilan séance	change	bilan séance	change	bilan et clôture du stage
15:45										
16:00										
16:15										
16:30										
16:45										
17:00										

HORAIRES DE FORMATION

Le volume horaire est de 30 heures en centre de formation et en piscine. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique de 8h30-12h et 13h30-17h30 soit 7h30 par jour

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires.

SUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation le stagiaire pourra d'orienter sur des compétences donnant lieu à un diplôme soit que ce soit le Brevet fédéral 3, le Moniteur sportif de Natation, le DEJEPS Natation course ou le BPJEPS AAN

LIEUX DE LA FORMATION

Lieu de formation :

- Piscine des Clairs Bassins à La charité sur loire (pratique)
- Espace Alice Millat rue des clairs bassins à la Charité sur Loire (Théorie)

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative.

La formation, à visée connaissance et méthodologique, se fait à partir de situations réelles rencontrées.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

Supports pédagogiques

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Un auto-positionnement se fera en début et fin de formation.

Un certificat de réalisation de la formation sera délivré. Ainsi qu'un quizz de connaissance.

Est capable de...

1. ... de maîtriser les différents aspects de l'organisation de l'Aisance Aquatique.
2. ... de proposer différents exercices pour atteindre les 3 niveaux de l'Aisance Aquatique
3. ... de s'adapter et d'adapter des situations pédagogiques adaptées au difficultés rencontrées

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Maîtrisé

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

TARIFS ET FINANCEMENTS

Formation Gratuite

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Mail : ligue@natationbfc.fr

Par téléphone au : 03.80.52.46.33

Attention, la formation sera validée que si le stagiaire réalise l'ensemble des heures prévues.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences

- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✓ Autofinancement

Contacter la ligue@natationbfc.fr pour la mise en place de la formation et pour toute prise en charge possible

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent administratif	Aline VERNET BATTEUX	Tel 03.80.52.46.33	Mail ligue@natationbfc.fr
Référent technique	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent handicap	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent COVID	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

RÉCYCLAGE

Cette formation continue peut faire partie des apports « de connaissances pédagogiques » dans le recyclage des brevets fédéraux et **correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.**

APPORTS

Cette formation apporte des connaissances et des compétences mais ne donne pas assez un diplôme reconnu dans le RNCP

TAUX DE SATISFACTION :

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
2020	13	0	100%
2021	24	0	100%
2022	13	0	100%

Pas de Formation mise en place depuis septembre 2024